RETRO NEWS

ÉDITION DE MARSEILLE

- 40 Centimes -

TARIF DE LA PUBLICITE
Annonces 10 fr la lig.
Réclames 12.50 »
Pages spéciales ... 14 fr. »
Pages Informations 18 fr. »
Page Dern. Heure .. 24 fr. »
Page Marseille 30 fr. »
Deuxième page 40 fr. »

N° 22.284

Les annonces sont reçues : Aux Bureaux du Journal et à l'Agence Havas

Le Petit Provençal

MARSEILLE — 75, rue de la Darse
Tél. D. 85-60, 85-61, 85-62, 85-63, 85-64
Inter : Dragon 39-50

ORGANE DE LA DEMOCRATIE DU SUD-EST
RAYONNE SUR 15 DÉPARTEMENTS, LA CORSE ET L'ALGÉRIE

Bureaux de PARIS : 1-3, rue Caumartin
2, boulevard de la Madeleine
Téléph. Opéra 33-43, 33-44, 33-45, 33-46

- 63e Année -

VENDREDI
25
FEVRIER 1938

TARIF DES ABONNEMENTS
3 Mois 6 Mois 1 An
France.. 34 fr. 64 fr. 120 fr
Etranger, même tarif, port en sus

Compte Chèques Postaux 21-35

La défense nationale

Après l'audition de MM. Daladier et W. Bertrand, les Commissions sénatoriales intéressées ont adopté un ordre du jour.

Celui-ci félicite les ministres de la Guerre, de la Marine et de l'Air pour l'ensemble des troupes, les cadres et le haut commandement, et les assure de la confiance affectueuse du Sénat.

Paris, 24 Février.

La réunion de l'assemblée plénière des Commissions sénatoriales de la Défense nationale et la Sous-Commission de contrôle des crédits affectés à la Défense s'est poursuivie aujourd'hui sous la présidence de M. Caillaux, d'abord par l'examen des problèmes intéressant le ministère de la Marine.

M. Bergeon a insisté sur la nécessité d'activer les constructions navales.

Il a étudié également les questions du personnel, de la main-d'œuvre et des réservoirs de combustibles liquides.

M. Rio a attiré l'attention sur l'importance de certains points stratégiques maritimes et sur la nécessité de les organiser.

M. William Bertrand

M. William Bertrand, ministre de la Marine, a apporté des précisions sur le programme de constructions envisagées et sur le montant des crédits supplémentaires nécessaires.

M. Fabry après avoir souligné la relation qui doit nécessairement exister entre la politique étrangère de la France et sa force militaire, a passé en revue les questions intéressant les effectifs, le matériel et les crédits affectés au département de la guerre.

Abordant le problème du haut commandement, il a présenté des suggestions visant l'organisation de l'état major de la défense nationale.

M. Chaumie a posé diverses questions sur le ravitaillement en combustible liquide en temps de guerre.

M. Daladier

Dans sa réponse, M. Daladier, comparant la situation de la France à celle des grandes puissances européennes, a indiqué comment se pose le problème militaire français.

Il a rappelé l'effort considérable accompli pour les budgets de la Défense nationale. Il a répondu aux questions concernant l'augmentation des cadres, la fabrication du matériel et la défense de l'Afrique du Nord. Il a insisté sur la nécessité d'intensifier la production et l'essai des carburants nationaux et expose l'organisation nouvelle du haut commandement et justifie les mesures prises à cet égard.

Il a enfin répondu à M. Rio, qui soulignait l'importance capitale de la marine qui a pour rôle d'assurer la liberté des communications.

Après cet exposé, qui a été favorablement accueilli par l'assistance, il a été décidé qu'un rapport général synthétisant toutes les questions intéressant les trois départements serait établi pour les trois ministres et le président du Conseil.

La motion adoptée

Enfin, la motion suivante a été adoptée à l'unanimité :

La réunion plénière des Commissions sénatoriales de la Défense nationale, au cours des séances tenues les 23 et 24 février, sous la présidence de M. Joseph Caillaux, a entendu les ministres de la Défense nationale et de la Guerre, de la Marine et de l'Air.

Ceux-ci ont apporté aux Commissions toutes les informations et renseignements qui leur ont été demandés.

Sans rien omettre des lacunes qui existent sur certains points de notre organisation défensive ils ont mis en relief la force réelle de la puissance militaire de la France.

La Commission plénière, approuvant les déclarations des ministres, en a pris acte et a décidé d'en suivre l'exécution dans un esprit d'étroite collaboration.

Elle témoigne au ministre de la Défense nationale et de la Guerre, aux ministres de la Marine et de l'Air, pour l'ensemble des troupes, pour les cadres de base, pour les chefs responsables, à tous les échelons jusqu'au plus haut commandement, la confiance affectueuse du Sénat et du pays.



M. DALADIER

LA SITUATION INTERNATIONALE

Le débat de politique extérieure s'engage aujourd'hui au Palais-Bourbon

M. Chautemps, recevant hier les représentants de la délégation des Gauches a affirmé la nécessité de la solidarité franco-anglaise et l'attachement de la France à la Société des Nations

Le président du Conseil a insisté sur l'union indispensable de la nation, en vue d'accroître ses forces productives, pour permettre au gouvernement d'exprimer la volonté du pays

Léon Blum interviendra vraisemblablement dans le débat

Paris, 24 Février.

Une fois de plus, l'intérêt politique n'était pas aujourd'hui en séance à la Chambre où l'on discutait cependant les conventions collectives, le second des projets du statut moderne du travail, qui doivent l'un et l'autre être adoptés définitivement avant le 1er mars.

En revanche, il y avait foule dans les couloirs, où l'on commentait avec une certaine fièvre les décisions des groupes que l'on lira d'autre part, relatives au débat de demain sur la politique extérieure et où l'on attendait des nouvelles de l'entretien de M. Camille Chautemps avec la délégation des gauches sur l'ensemble des problèmes en cours.

Précisons qu'en ce qui concerne le groupe socialiste, il a décidé de charger le citoyen Grumbach de présenter demain son point de vue. L'orateur socialiste dira l'attachement du groupe au principe de la sécurité collective et se prononcera résolument contre toute politique d'abandon.

Le cas échéant Léon Blum, qui sera présent à son banc, interviendra également.

L'entretien de M. Camille Chautemps avec les représentants de la délégation des gauches a été en quelque sorte la conclusion des diverses délibérations des groupes de la majorité. Cet entretien, qui a été extrêmement cordial et dont les délégués se sont retirés très satisfaits, a porté, comme nous le disons plus haut, sur tous les problèmes en cours.

Le président du Conseil a répondu à de nombreuses questions en fournissant les précisions que nous reproduisons d'autre part.



M. CHAUTEMPS

Une certaine sensation a été produite dans les couloirs par la déclaration que M. Chautemps a faite sur la politique intérieure ayant notamment émis l'opinion que les deux politiques, l'extérieure et l'intérieure devaient être unies.

Au surplus, cette discussion, pour laquelle trente-deux orateurs dont vingt-quatre interpellateurs et non des moindres sont inscrits, s'annonce comme une des plus importantes que nous ayons eues depuis longtemps. Elle doit permettre aux partis du Front populaire (par la loyale confrontation de leur point de vue avec ceux du gouvernement) de dégager une politique extérieure française, conforme à la volonté de paix du pays républicain.

◆ ◆ ◆

Paris, 24 Février.

La conférence hebdomadaire des présidents a décidé de proposer à la Chambre de siéger demain vendredi, matin et soir ainsi que samedi toute la journée et jusqu'à épuisement du débat, pour discuter les interpellations sur la politique extérieure.

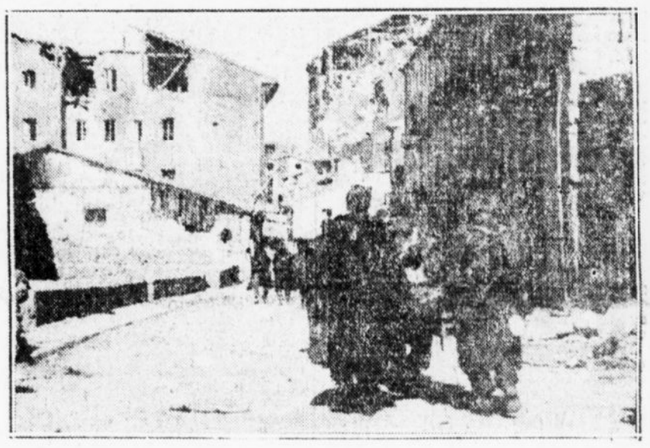
La Chambre siégerait ensuite lundi après-midi, pour la discussion des projets relatifs aux procédures de conciliation et d'arbitrage, ainsi qu'aux conventions collectives retour du Sénat, la navette entre les deux assemblées devant se terminer dans le courant de la soirée ou de la nuit.

Lire la suite en 2e page, 6e colonne

LA GUERRE CIVILE ESPAGNOLE

Les croiseurs et avions de Franco bombardent le littoral catalan

A l'est de Teruel, la bataille continue



Dans Téruel en ruines, les soldats rebelles font leur entrée par petits groupes. *(Photo N.-Y.-T.)*

(Lire l'information à la 2e page, 1re colonne)

LE STATUT MODERNE DU TRAVAIL

La discussion des conventions collectives à la Chambre

L'ensemble du projet est voté par 442 voix contre 108

Paris, 24 Février.

La séance de la Chambre est ouverte à 9 h. 40 sous la présidence de M. Ferdinand Morin vice-président.

Au banc du gouvernement, M. Ramadier, ministre du Travail.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi sur les conventions collectives du travail.

De nombreux orateurs inscrits dans



M. RAMADIER

la discussion générale ne répondent pas à l'appel de leur nom.

MM. Musmeaux (communiste) et Plard (Unité Prolétarienne), interviennent tout d'abord.

M. Croizat

Le rapporteur fait connaître à la Chambre les modifications apportées au texte du gouvernement par la Commission du travail.

M. Croizat. — Si les dispositions générales prévues dans l'article unique du projet du gouvernement peuvent être admises pour ce qui concerne la conclusion d'une première convention dans une profession quelconque, par contre, pour ce qui concerne le renouvellement d'une convention existante, nous avons considéré que les seules dispositions qui pouvaient éventuellement être appliquées étaient en la circonstance, les clauses de la convention antérieure, c'est-à-dire la reconduction provisoire de cette dernière.

Cette modification permet de simplifier, dans une très large mesure, la tâche du Conseil supérieur national et d'éliminer, à coup sûr, toutes les difficultés pouvant résulter de l'étude et de l'établissement des dispositions générales.

Quant à la durée d'application des mesures provisoires et les délais impartis pour l'accomplissement de la procédure d'arbitrage, celles-ci n'étant pas précisées dans le projet du gouvernement, nous avons estimé utile de combler une telle lacune, car nous persistons à penser que rien ne doit contribuer à multiplier les causes de conflits résultant des lenteurs toujours constatées dans la mise en œuvre de nouvelles dispositions.

Lire la suite en 2e page 1re colonne

L'ACTUALITE AERIENNE

Saint-Exupéry et Prévost vont mieux

Guatemala, 24 Février.

Le docteur Cornillon, médecin chef de l'hôpital français de Mexico et arrivé par avion pour examiner les aviateurs Saint-Exupéry et Prévost, à la demande de la famille du pilote.

Le médecin constate une amélioration nette de l'état des blessés pronostiquant leur rétablissement rapide grâce aux soins qu'ils ont reçus à l'hôpital militaire de Guatemala.

Légère baisse du franc à Londres

Londres, 24 Février.

Le franc français est coté ce matin 154.25 contre 153.90 hier. A 13 h., il cotait au comptant 154.31 par rapport à la livre sterling.

Les négociations anglo-italiennes

M. W. Churchill préconise une étroite amitié avec la France

Paris, 24 Février.

Lord Perth, ambassadeur de Grande-Bretagne à Rome, vient conférer à Londres avec M. Neville Chamberlain et les dirigeants de la politique britannique. Les dispositions du gouvernement britannique étant connues, il importerait de savoir quelles sont celles des dirigeants fascistes. A première vue, il semblerait que M. Mussolini dut être enclin à se montrer assez exigeant, d'une part parce que l'Angleterre est demanderesse en la circonstance, d'autre part parce qu'il a conscience de l'influence qu'exerce sur Londres l'axe Rome-Berlin. Cependant, le dictateur italien pourrait être amené à se montrer plus conciliant pour plusieurs raisons.

Lire la suite en 2e page, 4e colonne



M. WINSTON CHURCHILL

M. SCHUSCHNIGG déclare à la Diète :

« Nous sommes décidés à assurer la liberté et l'indépendance de la patrie autrichienne »

A Berchtesgaden, précise le chancelier fédéral, il a été convenu par M. Hitler, que celui-ci reconnaissait la pleine souveraineté de l'Autriche

Vienne, 24 Février.

La population manifeste un vif intérêt pour la séance de la Diète où le chancelier Schuschnigg doit prendre la parole et tout le commerce a avancé l'heure de la clôture pour permettre aux travailleurs de s'épandre sur les grandes places où seront installés des haut-parleurs.

Les théâtres d'Etat sont fermés aujourd'hui et les théâtres privés radiodiffuseront les discours avant les représentations.

Le discours du chancelier

Vienne, 24 Février.

Au début de son discours, M. Schuschnigg rappelle le caractère historique de la salle dans laquelle l'assemblée est réunie. C'est la salle où l'Autriche impériale a vécu des heures décisives de son histoire.

Le but de la séance, déclare M. Schuschnigg, est de présenter à l'assemblée, le gouvernement remanié par le président fédéral. L'élargissement du gouvernement montre que celui-ci se trouve en présence de tâches élargies, qu'il est résolu à surmonter quoi qu'il arrive. Que ceci soit souligné en passant. Le moment n'est pas de discuter, mais de prendre des résolutions.

M. Schuschnigg donne alors lecture de la résolution du gouvernement. Celui-ci est décidé à accomplir sa tâche évidente d'assurer la liberté et l'indépendance de la patrie autrichienne.

Un front unique

Le peuple autrichien, dans toutes ses couches, est résolu à lutter pour cette indépendance et à effacer les suites d'une guerre malheureuse.

Le chancelier rappelle alors les souvenirs historiques de l'Autriche et le caractère particulier de la vie autrichienne qui, dit-il, résulte de l'harmonie d'éléments nationaux-allemands et chrétiens sociaux.

Ces paroles sont saluées par des acclamations prolongées de l'assistance.

Conformément au caractère particulier de l'Autriche, poursuit l'orateur, il n'existe chez nous qu'un front unique : Le front autrichien.

Après la guerre

Le chancelier rappelle la lutte des nationalités dans la vieille Autriche.

Malgré les divergences, dit-il, tous ces Autrichiens étaient de vrais Autrichiens. (L'assistance applaudit). Les différences ont été noyées dans les flots de sang de la Grande Guerre.

Le chancelier retrace alors le tableau de la vie politique de l'Autriche d'après-guerre. Il critique les tentatives d'Anschluss faites par les régimes sociaux-démocrates.

C'était, dit-il, des essais insuffisants, nés de la détresse d'un jour. On n'a pas le droit, à cause d'une constellation politique passagère, de résoudre des problèmes de longue durée.

Les relations austro-allemandes

Le chancelier rappelle la lutte fratricide, sanglante et cruelle, qui dura cinq ans, malgré tous les liens qui unissent l'Autriche à l'Allemagne.

Maintenant, dit-il, cette lutte fratricide doit prendre fin. Cette lutte fratricide mettait en danger la paix générale à laquelle tous les peuples sont intéressés. A cette heure, je ne crois pas utile de rouvrir des blessures anciennes, ni de poser la question des responsabilités. Je rappelle seulement les dernières paroles du chancelier Dollfuss agonisant : « Je n'ai jamais voulu que la paix ».

L'entrevue de Berchtesgaden

M. Schuschnigg rappelle que l'Autriche a toujours tenu à prouver son caractère allemand et qu'elle a toujours fait profession d'être allemande. Il déclare que l'entrevue de Berchtesgaden avait pour but d'éclaircir des malentendus existant encore après l'accord du 11 juillet 1936.

Au cours de cette entrevue, le Führer et chancelier du Reich allemand, a déclaré que le gouvernement allemand reconnaissait la pleine souveraineté de l'Etat fédéral autrichien.

Lire la suite en 2e page 3e colonne

L'affaire du C.S.A.R.

La police établit dans quelles circonstances une mitrailleuse, qui avait appartenu au maréchal Lyautey, se trouvait à Annet-sur-Marne

Une arrestation a été opérée

Paris, 24 Février.

On sait que parmi les armes trouvées dans la carrière de Annet-sur-Marne, se trouvait une mitrailleuse qui avait été offerte au maréchal Lyautey ainsi qu'en fait foi une plaque en cuivre apposée sur la crosse de l'arme.

M. Roches, commissaire spécial à la police judiciaire, a donc recherché à la suite de quelles circonstances cette arme se trouvait à Annet-sur-Marne.

Fin octobre 1934, après le décès du maréchal, Mme Lyautey quitta l'appartement qu'elle occupait, 5, rue Bonaparte. Dans une remise, d'ailleurs non fermée à clef, se trouvait un lot d'armes diverses, panoplies, souvenirs de guerre du maréchal, et notamment la mitrailleuse en question.

Ces armes furent distribuées par les domestiques à leurs amis et connaissances et c'est ainsi que la mitrailleuse fut offerte à un ouvrier électricien, Armand Besse, habitant dans le même immeuble, 5, rue Bonaparte. Il démonta l'arme pour la nettoyer, la remonta et un beau jour, il l'emporta.

Or, Besse faisait partie de la « Solidarité française ». Interrogé par M. Roches, il n'a pas dissimulé que la mitrailleuse devait permettre d'effectuer des exercices aux membres de son groupement. Il en parla un jour à un de ses camarades de la « Solidarité française », François-Yves Allo, né en 1909, à Montfort-sur-Meurg, demeurant actuellement en hôtel, 57, rue de Seine.

Ce dernier adhéra en 1936 au C.S.A.R. Il fut présenté à un membre de l'organisation, qui en fit un agent de liaison et le chargea en outre d'apprendre aux adhérents le maniement des armes automatiques. Allo se souvint alors de la mitrailleuse de son ami Besse et demanda à ce dernier de la lui céder. Besse qui n'en avait nul besoin en fit cadeau et c'est Corrèze lui-même qui vint en prendre livraison avec sa voiture.

Besse a été laissé en liberté. Allo, qui figure d'ailleurs sur les listes saisies chez Corre et qui avait déjà été mis en cause par Durand dans l'affaire des essais d'armes, dans les carrières de Gardeneige, a été envoyé au dépôt et mis à la disposition de M. Béteille, juge d'instruction chargé de l'affaire, qui l'a fait écrouer à la prison de la Santé.

AU CERCLE REPUBLICAIN

Il faut conquérir la paix

dit M. de Monzie

L'ancien ministre fait appel à la volonté de la nation française

Paris, 24 Février.

M. de Monzie a présidé aujourd'hui le déjeuner offert en son honneur par le Cercle Républicain. Il a prononcé un discours, dans lequel il a souligné notamment que le contribuable français,



M. DE MONZIE

le producteur et le consommateur doivent supporter des charges budgétaires excessives, que près de 40 % des revenus nationaux sont employés au service de la dette publique et de la dette viagère, « Aucun pays, a ajouté M. de Monzie, ne peut supporter indéfiniment de payer un tel tribut au passé ».

Parlant plus loin de la S. D. N., M. de Monzie a déclaré que les Français ne doivent plus user de Genève comme d'un alibi, comme d'une dispense d'agir et de gouverner. « Tout se conquiert, même la paix, seulement il faut vouloir ».

« Pour cela, a dit M. de Monzie en terminant, quelques uns suggèrent de constituer un gouvernement d'Union nationale, c'est-à-dire une rencontre de chefs de parti, qui prendront comme programme quotidien la motion nègre blanc des Congrès. Je ne suis pas de cette aventure. Je ne tiens pas spécialement à une crise gouvernementale.

Lire la suite en 2e page 1re colonne

APRES L'ARRESTATION A MARSEILLE D'UN MALFAITEUR NOTOIRE

Désiré Gréty reconnaît avoir participé à de nombreux cambriolages commis dans la région provençale...

...et s'être aussi spécialisé dans les vols d'autos

(Lire l'information sous la rubrique Marseille)